

PROPOSITIONS SUR LA STRUCTURATION DE L'UNIVERSITE LILLE 1

DANS LE CONTEXTE DE L'UNIVERSITE DE LILLE

1. LES PRINCIPALES MOTIVATIONS A PENSER UNE NOUVELLE STRUCTURATION

1. Se mettre dans une configuration adaptée à la création de l'université de Lille
2. Bâtir des pôles de taille critique permettant la mise en œuvre de politiques stratégiques de recherche et formation en cohérence avec la politique de l'Université
3. Retrouver un lieu de coordination, de consolidation recherche/enseignement
4. S'adapter aux normes internationales afin d'accroître la lisibilité cohérente avec notre ambition d'une grande université de dimensions internationales.

2. LA MISE EN ŒUVRE DE FACULTES (ECOLE ET INSTITUTS)

Une organisation possible est de s'inspirer des *graduate schools* ou *Postgraduate* et *Engineering schools*. Notre projet est de structurer les composantes actuelles et laboratoires en grands ensembles (facultés par exemple mais cette appellation n'est pas arrêtée). **Ces ensembles ont pour vocation principale de constituer un niveau de subsidiarité adéquat pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'établissement.** Les facultés permettent d'innover en imaginant de nouvelles formes d'organisation, par le rapprochement et/ou l'évolution de certaines des composantes actuelles. La faculté favorise la mise en place d'une offre de formation cohérente, lisible et adaptée aux attentes de la société et elle permet une meilleure articulation avec la recherche. La nécessité d'une gouvernance efficace, soucieuse du dialogue et de la collégialité, est un engagement fort. Le pilotage et la gouvernance doivent reposer sur le principe de subsidiarité et de responsabilité de chacun de ces ensembles qui favorise la créativité, les initiatives et l'échange de bonnes pratiques. Ce type de gouvernance doit se traduire par une véritable autonomie et favoriser ainsi la réalisation efficiente de nos missions : l'université ne peut être forte qu'à travers le dynamisme et la capacité d'initiative de ses composantes qui sont contractualisées à travers un Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) avec la Présidence en fixant des indicateurs de suivi communément acceptés.

LES NIVEAUX DE SUBSIDIARITÉ

	pilotage	Formation	Recherche
Niveau 1 (central)	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage global - Elaboration du Projet d'Etablissement (PE) - Identification des axes stratégiques - Dialogue de gestion avec COM - Cadrage budgétaire - Arbitrage nombre emplois 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet établissement - Validation stratégique 	<ul style="list-style-type: none"> - Projet établissement - Stratégie nationale (suivi de l'IDEX) - Stratégie internationale (alliances, développement)
Niveau 2 (Faculté)	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du PE - Assure l'articulation F/R - Définition du budget - Répartition des emplois - Adoption du Règlement Intérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de la politique de l'offre de formation - Cohérence des activités RI, RE, info, doc, - Emergence de nouvelles formations 	<ul style="list-style-type: none"> - Coordination de la politique de recherche - Emergence de nouvelles thématiques
Niveau 3 (département formation / recherche)	<ul style="list-style-type: none"> - Propositions budget / emplois / promo... - Mise en œuvre opérationnelle - Exécution budgétaire, 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration, mise en œuvre des formations 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration de la politique de recherche, - Mise en œuvre des projets de recherche

3. STRUCTURATION : DES FACULTÉS, ÉCOLE ET INSTITUTS

Les périmètres des « composantes » (Faculté, école ou institut) doivent être définis sur la base des critères de visibilité scientifique et socio-économique, des capacités à porter les missions de l'université et à contribuer à la mise en place de l'Université de Lille.

Il est proposé de mener la réflexion à Lille 1 autour de la création de 2 facultés (Sciences Sociales, Sciences et technologies), d'une école d'ingénieur, d'un IUT et d'un IAE. Ces 5 structures constituent alors les 5 composantes de l'université Lille1. Polytech et l'IUT constituent des composantes particulières de par leurs statuts.

Cette proposition ne constitue qu'une étape du processus de recomposition des composantes à l'échelle de l'université de Lille. Notamment, d'autres recompositions seront à envisager avec des composantes actuellement internes à Lille 2 et Lille3

	Facultés	Composantes actuelles	Département Formation (proposition)	Fédérations et Unités de Recherche actuelles	ED
1	Sciences Exactes et Expérimentales	Chimie	Chimie	FR Chevreuil, LASIR, UCCS, UMET, USR MSAP, SFR IREPSE, PC2A	SMRE
		Physique	Physique	IRCICA/Phlam IREPSE, LOA, UMS ICARE, OSU* FR Mathématiques, LPP, IMCCE	SMRE SPI
		Mathématiques	Mathématiques		
	Ou Sciences	IEEA	Mécanique / Génie Civil	FR Transport, LML, LGCgE	SPI
			Informatique	USR IRCICA CRISTAL, IEMN, L2EP	SPI
	Ou Sciences et Technologies	SMW	Sciences de la Terre		SFR IREPSE EEP, LOG, SMW, OSU*
			Sciences de la Terre et de la Mer		
		Biologie**	Biologie	FR FRABIO, SFR Cancer (Lille2), SFR TPS (Lille2), FR Condorcet, IREPSE UGSF, PRISM PHYCEL, CPAC, M3T, UMS IBL, EEP IC VIOLETTE, , , , EPS (Lille2), UREPSS (Lille2)	BSL
2	Sciences Sociales	FSES Géographie / Aménagement	Sociologie / Anthropologie Economie / Management Géographie / Aménagement	ICoSS, MeSHS, TVES, LEM, RIME Lab, CLERSE	SESAM
	Sciences de l'Éducation***	SEFA	Sciences de l'Éducation	ICoSS, MeSHS, CIREL, STL	SHS

Instituts / Ecole

3	IAE	IAE	Sciences de gestion	LEM, RIME Lab	SESAM
4	Polytech	Polytech	Les départements	LML, LGCgE, IC VIOLETTE	SPI
5	IUT A	IUT A	Les départements	IC VIOLETTE	

(*) L'OSU demande une attention particulière

(**) La biologie peut également constituer une faculté à part entière.

(***) Les sciences de l'éducation peuvent également constituer une faculté à part entière dans l'université de Lille

4. ORGANISATION ET GOUVERNANCE D'UNE FACULTE

4.1 PRINCIPES GENERAUX

La volonté d'une gouvernance collégiale, efficace, soucieuse du dialogue et de la collégialité, est un engagement fort. Le pilotage et la gouvernance reposent sur le principe d'autonomie, de subsidiarité et de responsabilité, favorisant ainsi la créativité, les initiatives et l'échange de bonnes pratiques, tout en assurant la réalisation des objectifs stratégiques définis collectivement. Les facultés disposent de statuts semblables. Des règlements intérieurs permettent d'organiser leur administration plus spécifiquement.

La faculté est structurée en Départements Formation et/ou Recherche (niveau 3).

Chaque institut, unité de recherche, structure fédérative est associé principalement à un département de formation, et peut le cas échéant, être associé secondairement à un autre.

Tout enseignant, enseignant-chercheur est rattaché principalement à une faculté et à un département et peut avoir des rattachements secondaires.

4.2 MISSIONS DES FACULTES

Dans l'exercice des compétences qui lui sont reconnues par les statuts de l'Université, la faculté a notamment pour missions d'élaborer et de diffuser des connaissances dans le cadre de la formation tout au long de la vie, de l'insertion professionnelle, et de développer la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats, aux niveaux national, européen et international. Elle encourage la participation des milieux professionnels à ces missions et concourt à la formation des maîtres.

Pour cela, en son sein, elle doit en particulier :

- débattre des différentes missions et projets de formation, de recherche, d'innovation et d'insertion professionnelle
- émettre des propositions d'actions concrètes et innovantes fondées sur la complémentarité des disciplines
- coordonner la politique en matière de recherche, incluant l'affectation des emplois dans les départements
- veiller au développement de programmes interdisciplinaires au sein de la Faculté et en synergie avec les autres composantes
- veiller au développement de filières internationales et d'échanges internationaux
- susciter l'émergence de thématiques innovantes à partir de la complémentarité des disciplines
- assurer la gestion administrative et financière de la faculté

4.3 L'ORGANISATION DE LA FACULTE

La Faculté est administrée par un Conseil de Faculté (CF) et dirigée par un Doyen conformément aux statuts de l'université. Le Doyen est assisté par un Vice-Doyen à la recherche et innovation, un Vice-Doyen à l'Enseignement et à l'Insertion Professionnelle, un Vice-Doyen aux relations internationales ... et un Secrétaire Général.

4.3.1 LE CONSEIL DE FACULTE

Le Conseil de la Faculté (CF) définit la politique générale de la Faculté conformément au projet d'établissement et en contrôle la mise en œuvre. Il coordonne notamment le programme pédagogique et le programme de recherche dans le cadre de la politique de l'Université et de la réglementation nationale en vigueur. Il soumet au Conseil d'Administration de l'Université la répartition des emplois. Il est consulté sur les recrutements et les promotions des Enseignants-Chercheurs. Il vote le budget de la Faculté, qui est approuvé par le Conseil d'Administration de l'Université. Il adopte et modifie le règlement intérieur de la Faculté. Le Conseil de la Faculté peut, sur proposition du Doyen, créer toute commission dont il arrête la composition et la durée de validité. Il est également invité à débattre de toute question d'actualité au tant que de besoin.

4.3.2 LA COMPOSITION DU CONSEIL DE FACULTE

La composition, la durée du mandat et le fonctionnement du Conseil de Faculté sont à définir en fonction des spécificités de la faculté.

La Faculté est organisée par départements (à préciser dans un règlement intérieur). Chaque département, selon des critères communément définis, sera représenté par un nombre donné (à préciser) de conseillers au Conseil de Faculté .

4.3.3 LA DIRECTION DE LA FACULTE

Le Doyen de la Faculté est élu par les membres du Conseil de Faculté en exercice, pour une durée de cinq ans renouvelable une fois, parmi les enseignants-chercheurs, les enseignants ou les chercheurs qui participent à l'enseignement, en fonction dans la Faculté.

Le Doyen met en œuvre la politique générale de la Faculté en matière d'enseignement et de recherche. Il est assisté en cela par des Vice-Doyens et un Secrétaire Général.

Le Doyen préside de droit le conseil de la Faculté et met en œuvre ses décisions. Il a autorité sur l'ensemble des personnels affectés à la Faculté. Il a délégation de signature et de pouvoir du Président de l'Université pour toute affaire concernant la Faculté. Et enfin, sous son autorité, le Secrétaire Général organise et dirige les services administratifs de la Faculté.

La Faculté se dote d'un bureau composé au moins du Doyen, des Vice-Doyens et du Secrétaire Général. Le bureau fixe l'ordre du jour des séances du Conseil et instruit les dossiers qui lui sont soumis. Le Doyen transmet aux organes compétents de l'Université toute information ou proposition nécessaire au bon fonctionnement de la Faculté. Il est membre de droit de toute commission créée par le Conseil de Faculté.

4.3.4 ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La Faculté constitue l'échelon de référence de l'organisation administrative concernant son périmètre de compétences. Elle se substitue ainsi au rôle de gestion dévolue aux composantes.

L'équipe administrative de la Faculté est animée par un Secrétaire Général sous la direction du Doyen.

Cette fonction généraliste a vocation à couvrir l'ensemble des champs de gestion de l'Administration de la Faculté : fonctions des secrétariats pédagogiques et scolarité, fonctions finances, ressources humaines, logistique générale, relations internationales, communication, relations extérieures,...

En matière administrative, la Faculté est l'interlocuteur des services centraux de l'Université.

Le Doyen est membre de droit du Conseil des Directeurs de Composante de l'Université.

4.4 LES DEPARTEMENTS FORMATION ET LES DEPARTEMENTS RECHERCHE

La Faculté est organisée en départements dont le nombre et la nature sont à définir dans le règlement intérieur de la Faculté, et à faire approuver par le Conseil d'Administration de l'Université.

4.5 COMMISSIONS

La Faculté doit être dotée au minimum d'une Commission Recherche, d'une Commission Formation et d'une Commission du Personnel.

4.5.1 COMMISSION RECHERCHE

La Commission Recherche est présidée par le Doyen ou, en son absence, par le Vice-Doyen Recherche et innovation. Elle est chargée de préparer le travail du Conseil de la Faculté sur les questions relatives à la recherche.

Sa composition et son fonctionnement seront définis dans le règlement intérieur de la Faculté.

4.5.2 COMMISSION FORMATION

La Commission Formation est présidée par le Doyen ou, en son absence, par le Vice-Doyen Enseignement et Insertion Professionnelle. Elle est chargée de préparer le travail du Conseil de la Faculté sur les questions relatives à l'offre de formation.

Sa composition et son fonctionnement seront définis dans le règlement intérieur de la Faculté.

4.5.3 COMMISSION DU PERSONNEL

La Commission du Personnel est présidée par le Doyen ou, en son absence par le Secrétaire Général (proposition). Elle examine les questions relatives aux personnels (avancements, campagne d'emplois, mutations internes à la Faculté,...) et à leurs conditions de travail.

Sa composition et son fonctionnement seront définis dans le règlement intérieur de la Faculté.

4.5 LES SERVICES CENTRAUX

Plusieurs services doivent être mutualisés et placés au niveau du service central de la Faculté. Les Responsables/Directeurs des différents services seront sous l'autorité fonctionnelle du Secrétaire Général. On pourrait imaginer des services tels que :

- Ressources Humaines
- Budget et Contrôle de Gestion
- Communication / Relations extérieures
- Relations Internationales
- Formation Continue (ou FTLV)
- Maintenance et logistique
- Informatique
- Pédagogie (Pôle Secrétariat Pédagogique)
- ...

CALENDRIER

La mise en œuvre de ces facultés, assurée par des chargés de mission, est programmée pour septembre 2017. Ceux-ci auront pour mission de mener la concertation au sein des composantes et inter-composante ayant pour but de définir la structure exacte de l'entité, les conseils, les commissions, les services, les statuts,... qui seront proposés pour approbation au Conseil d'Administration de l'Université.

- Octobre/novembre 2015 : Lancement du principe de recombinaison des composantes (directeurs composantes, d'unités de recherche, et CMR)
- Novembre/décembre : concertation - cycle d'AG dans les composantes
- Novembre/décembre : Consultation des conseils de composantes
- Janvier/février : commission des statuts, avis du CT et CAC, délibération du CA

document de travail